Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 035-200070688-20251216-2025_309-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 39
Votants : 34
Présents : 31
Absents représentés : 3

Date de la convocation : 9 décembre 2025
Date d'affichage : 9 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à la Salle polyvalente « rue des Marronniers » 35133 SAINT GERMAIN EN COGLES, sous la présidence de Monsieur Christian Hubert.

Etaient présents - Mesdames et Messieurs les membres titulaires :
M. Hubert, M. Houdus, M. Janvier, M. Boulmer, M. Gaigne, Mme Meignan, M. De Gouvions Saint Cyr, M. Hervé, M. Helbert, Mme Elshout, Mme Montembault, M. Eon,
M. Pierre Sourdin, M. Vallée, Mme Cellier-Chenoir, Mme Balusson, M. Retoré, Mme Perrin, M. Jean Frédéric Sourdin, Mme Chataignier, M. Dubreil-Jardin, Mme Prunier, Mme Lohier, M. Besnard, Mme Malle, M. Monthorin, Mme Boulière, M. De Moncuit, Mme Machard, M. Avril, M. Rapinel,

Était présent en tant que suppléant sans voix délibérative : M. Jobert,

Absents excusés ayant donné pouvoir : M, Prioul représenté par Mme Meignan, Mme Blaise représentée par M. Avril, M. Hamard représenté par Mme Boulière

Absents : Mme Launay, Mme Jouaux, M. Rault, Mme Gobé, M. Germain,

Monsieur Daniel HELBERT est désigné secrétaire de séance.

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2025_309_020_1.1 : Choix maitrise d'œuvre – réhabilitation du Complexe sportif « La Brionnière » à Maen Roch

Monsieur Daniel HELBERT, Vice-président en charge des Travaux et de la Voirie, rappelle aux membres du Conseil Communautaire qu'une consultation a été lancée afin de sélectionner un maître d'œuvre pour les travaux d'extension et de réhabilitation du Complexe Sportif Intercommunal situé à « La Brionnière » 35460 MAEN ROCH

Contexte :

Une consultation de mission de maîtrise d'œuvre a été organisée travaux d'extension et de réhabilitation du Complexe Sportif Intercommunal situé à « La Brionnière » 35460 MAEN ROCH.

Afin d'apporter une réflexion élargie au choix final, un diagnostic architectural et un audit énergétique ont été menés au cours du second trimestre 2025.

Sur cette base, les élus ont décidé de retenir un scénario intermédiaire :

Aussi, le projet consiste à :
- Réhabiliter le complexe sportif dans sa globalité en se conformant à un objectif « décret tertiaire 2050 »

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 035-200070688-20251216-2025_309-DE

- Procéder à une extension de la salle annexe d'environ 200m² afin d'y implanter les agrès nécessaires à la pratique de la gymnastique
- Rendre possible l'accueil de 100 à 150 spectateurs dans la grande salle
- Intégrer un système de chauffage dans la grande salle

L'enveloppe prévisionnelle des travaux a été fixée à 1 800 000,00 € HT et servi de « base » à la consultation de maîtrise d'œuvre.

La consultation a été engagée selon la procédure des marchés à procédure adaptée.

La date de mise en ligne de la consultation a été effectuée le 1er octobre 2025 et la date de réception des offres a été fixée au 04 novembre 2025.

Le marché a fait l'objet d'une publication dans un journal d'annonce légal : le Ouest France dans les départements 35, 50 et 53.

18 plis ont été remis, 17 ont été retenus, l'un des plis ayant été remis deux fois seul le dernier dépôt a été retenu conformément à l'article R2151-6 du code de la commande publique.

Des négociations ont été organisées avec l'ensemble des candidats, la date de remise des offres négociées est fixée au mercredi 26 novembre à 12h00.

Suite à l'analyse des offres par la Commission des Marchés à Procédure Adaptée (MAPA) réunie le mardi 2 décembre 2025 et à une audition de certains candidats le 10 décembre 2025, puis à une nouvelle Commission MAPA du 16 décembre 2025, la commission des Marchés à Procédure Adaptée (MAPA), réunie le 16 décembre 2025, a émis un avis favorable à l'attribution du marché au groupement suivant ;

- ✓ Cabinet GARCONNET et LONCLE architectes, mandataire du Groupement, 22 000 SAINT BRIEUC
- ✓ Cabinet SIRIUS Ingénierie, bureau d'études structures, 22170 PLERNEUF
- ✓ Cabinet EICE (Equipe Ingénierie Conception et Environnement), bureau d'études fluides, 22 360 LANGUEUX
- ✓ Cabinet Acoustique et conseil, bureau d'études acoustiques, 22 000 SAINT BRIEUC

Le montant de la rémunération du Groupement s'élève à 135 435 € HT sur une enveloppe prévisionnelle de travaux e 1 800 000 € HT (soit un taux d'honoraire de 7, 52 %)

Aussi, Monsieur Daniel HELBERT, Vice-président en charge des services techniques et de la voirie, propose au Conseil Communautaire :

- **D'approuver l'attribution du marché de maitrise d'œuvre à Cabinet GARCONNET L'ONCLE ARCHITECTURE « 48 B RUE DU PORT FAVIGO » 22000 SAINT-BRIEUC, selon les conditions précitées.**

- **D'autoriser Monsieur le Président ou en cas d'empêchement son représentant, à signer les pièces du marché correspondant ainsi que les pièces nécessaires à l'exécution des marchés.**

Vu les avis de la Commission MAPA,

Vu l'exposé de Monsieur Daniel HELBERT, Vice-président en charge des services techniques et de la voirie,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide la proposition de Monsieur Daniel HELBERT, Vice-président en charge des services techniques et de la voirie, telle que présentée ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
CHRISTIAN HUBERT